



Vitry-le-François

Le 30 mars 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 9 FEVRIER 2017 A 18H00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Etaient présents : M. BOUQUET, Mme DOREMUS, M. MOUTON, Mme REOLON, M. BURCKEL, Mme COLLIN, M. LALOUETTE, Mme VEGA, M. MIRAN, Mme SERRE, M. TESTA, Mmes LEPAGE, COLSON, COMPAGNON, M. GONTHIER, Mme GUERIN, M. ROCH, Mme BARTOLOMEO, M. KOENIG, Mme GOUILLY, MM. DEMANGE, REMY, BIARD, DUCHENE, Mme ALIPS, M. HARLE, Mmes POINCEAUX, RIGAL.

Absents excusés : M. TINDILLIERE, Mme JACQUEMOT (jusqu'à 18h30), M. AIME, Mme BERTRAND (jusqu'à 19h05), M. BENETON.

Ont donné pouvoir :

- M. TINDILLIERE donne pouvoir à Monsieur le Maire ;
- Mme JACQUEMOT donne pouvoir à M. ROCH (jusqu'à 18h30) ;
- M. AIME donne pouvoir à Mme DOREMUS ;
- Mme BERTRAND donne pouvoir à M. DUCHENE (jusqu'à 19h05) ;
- M. BENETON donne pouvoir à Mme POINCEAUX.

Madame Christelle COLSON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2016 :

> Adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Municipal pour chaque délibération.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

**Le Conseil Municipal,
PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

M. BIARD demande une explication sur ce qu'on appelle une étude pour la mise en œuvre de solutions de mobilité innovante sur le quartier du Hamois. C'est un marché qui a été conclu avec la société OXILIA pour une somme non négligeable. Mais pour qui et pour quoi ?

M. le Maire répond que le quartier du Hamois fait partie des 200 priorités nationales au niveau du N.P.R.U.. C'est dans ce cadre que 20 opérations en France ont été sélectionnées au titre de l'A.M.I. Ville Durable et Solidaire. Des actions sont engagées en particulier sur les performances énergétiques et sur les modes de déplacement. Cela va concerner des véhicules à batterie en auto-partage, les points de chargement de ceux-ci, des mobilités douces avec des extensions de zones plus sécurisées pour les piétons et puis dans les mobilités douces, des mobilités à vélo.

M. BIARD souligne qu'il lui semble que des études de ce type ont déjà été menées sous l'égide d'ADEVA (des ateliers santé ville sur l'accès de nos concitoyens à la santé et dans leurs déplacements...). Il est vrai que lorsqu'on regarde ce quartier du Hamois, qui est certainement un quartier où la densité des immeubles et de la population est la plus concentrée, on peut effectivement se questionner sur la nécessité de cette étude de mobilité. Qu'est-ce que va nous apporter ce type d'étude qu'on ne sache déjà et qu'on ait pu traiter par ailleurs ? Il n'y a pas aujourd'hui de fracture et de rupture par rapport au reste de la collectivité comme notamment dans le quartier de la Haute-Borne. Nous sommes quasiment au cœur de la ville et si une étude de mobilité devait être menée elle ne manquerait pas de révéler la seule fracture qui peut exister sur ce quartier dans les projets qui ont été retenus et qui seront évoqués dans le cadre de notre débat budgétaire.

Et s'il y avait effectivement une difficulté en matière de mobilité, c'est bien celle que l'on côtoie tous les jours. C'est par exemple cette espèce de fracture, de barrière que constitue cette voirie routière qu'on appelle avenue de Gaulle et quai Saint Abdon et son prolongement qui voient tous les jours effectivement défiler des centaines de poids lourds et tous les jours, des dizaines de lycéens qui utilisent cet axe avec ces trottoirs dégradés. Il faudra certainement qu'il y ait un drame dans cette collectivité pour qu'on se pose la question effectivement des cheminements et de la mobilité sur le quartier du Hamois puisque l'essentiel de ces collégiens proviennent de ce quartier. Quant au reste de cette étude et que l'on rentre dans le cadre du P.R.U. et que l'on ne sera pas tant que cela subventionnée, il ne s'agit pas là d'argent public et qu'au bout ce n'est pas automatiquement le contribuable vitryat qui paie. Ce sera toujours le même contribuable ; vous et moi chers collègues, messieurs, mesdames. Il ajoute qu'il est toujours un peu circonspect quand il s'agit d'études qui par ailleurs n'ont pour but et objectif que de nourrir certains consultants et certains cabinets.

M. le Maire répond que les études auxquelles il est fait allusion menées par ADEVA, sont des études générales mais que nous sommes là dans le cadre d'une action N.P.R.U., et plus précisément dans l'AMI Ville Durable et solidaire. Il s'agit d'actions très concrètes sur le territoire qui vont être reliées d'ailleurs au reste des déplacements de la ville. Nous ne sommes pas sans ignorer que les mobilités évoluent et qu'il n'y a pas que la voiture individuelle. Au surplus, cela est financé à hauteur de 70 % et le fait que nous faisons partie du programme AMI Ville Durable et Solidaire, cette opération va bénéficier de financements complémentaires dans le cadre de sa restructuration qui est actuellement engagée.

Quant à dire qu'il n'y a pas besoin d'études, chacun a ses affirmations. Mais quand on veut réaménager, aménager, il vaut mieux que les choses soient faites de manière précise. Quant au déplacement sur les trottoirs rue de la glacière pour aller au lycée, permettez-moi de dire que lorsqu'il y a des travaux des possibilités de circulations sont mises en place pour laisser les passages notamment vers les établissements scolaires.

Installation Intégration d'une Conseillère Municipale au sein d'une commission municipale

➤ A l'unanimité :
Le Conseil Municipal,

DECLARE installée dans ses fonctions de conseillère municipale de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, Madame Annick BERTRAND ;

APPROUVE l'intégration de Madame Mauricette POINCEAUX au sein de la commission «Démocratie participative - Politique de la ville - Sécurité et prévention» de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Après vote M. BIARD, salue l'engagement M. GREENHALGH qui a démissionné pour une mission de service public. Il précise que c'est par déontologie qu'il a dû renoncer à son mandat.

M. le Maire prend acte de cet hommage rendu à M. GREENHALGH et s'y associe.

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne - Approbation de la modification des statuts

➤ Par 25 avis favorables et 8 abstentions (Mme BERTRAND (pouvoir), MM. BIARD, DUCHENE, Mme ALIPS, M. HARLE, Mmes POINCEAUX, RIGAL, M. BENETON (pouvoir)) :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (S.I.E.M.) ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette révision des statuts du S.I.E.M..

Installation d'équipement de la télérelève en hauteur - Convention avec G.R.D.F.

➤ Par 28 avis favorables et 5 abstentions (MM. BIARD, HARLE, Mmes POINCEAUX, RIGAL, M. BENETON (pouvoir)) :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de convention d'occupation domaniale, d'une durée de vingt ans, concernant la mise à disposition d'un point haut pour la mise en place de la télérelève gaz sur le territoire de notre commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Mission de prévention spécialisée - Convention avec le Département et la Sauvegarde

M. HARLE demande si la liste des indicateurs qui est citée dans la convention sera fournie ultérieurement.

M. BURCKEL répond que la liste des indicateurs est en cours de finalisation et sera transmise. Les objectifs et les indicateurs ont été modifiés cette année en commission M. DUCHENE peut peut-être donner des précisions à ce sujet.

Ce que l'on peut ajouter c'est que les indicateurs et les objectifs sont reprecisés cette année pour apporter plus de visibilité, une proximité, des points de repère dans chaque quartier pour les éducateurs spécialisés et pour la population que l'association a en charge.

M. DUCHENE confirme que cette convention a été étudiée en commission. Il souligne l'installation d'un nouveau directeur de la Sauvegarde depuis à peu près 9 mois. Il s'étonne que la convention soit triennale, alors que les précédentes étaient annuelles.

M. BURCKEL répond qu'effectivement cette convention est triennale, mais elle est revisitée tous les ans. Chaque année il y a un comité de pilotage qui va se réunir pour faire le point sur les besoins et recadrer en matière de financement, au niveau de l'intervention du Département et de la Ville.

M. le Maire ajoute que le changement de directeur puis de président a conduit à un travail de réorganisation et de redéfinition d'objectifs d'une manière générale pour la Sauvegarde. Cela se traduit également par une augmentation puisque que l'on passe d'une subvention de 105.000,00 € à 115.000,00 € qui permet de réajuster les moyens affectés à cette action.

Et au surplus, cette convention triennale permet de stabiliser les relations avec le Département sur ce sujet-là. Le Département finance à parité.

M. HARLE demande pourquoi au niveau du territoire d'intervention, les quartiers Rome Saint Charles, le Hamois et la Haute Borne apparaissent en gras dans cette convention.

M. BURCKEL répond qu'aucun quartier n'est oublié, tous les quartiers sont traités, à égal traitement. Chaque quartier a un référent fixe qui est bien identifié par la population.

M. BIARD souligne qu'il s'abstient sur cette délibération au motif que ce n'est pas à l'associatif seul de porter notre politique et celle du Département puisqu'au départ cette compétence en matière de prévention est une politique départementale.

Arrivée Mme Alexandra JACQUEMOT à partir de 18h30.

➤ Par 28 avis favorables et 5 abstentions (MM. BIARD, HARLE, Mmes POINCEAUX, RIGAL, M. BENETON (pouvoir)) :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la reconduction pour les années 2017, 2018 et 2019 de la mission de prévention spécialisée confiée à l'Association de Sauvegarde et d'Action Educative et Sociale de la Marne ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante à signer avec l'A.S.A.E.S.M. et le Département de la Marne ;

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites à notre budget 2017 et aux budgets suivants et seront imputées à l'article 6574 - Unité d'analyse A030.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Arrivée de Mme Annick BERTRAND à partir de 19h05.

M. HARLE dit que si l'on reprend les chiffres de la page 13 du document budgétaire, en 9 ans, la D.G.F. a baissé de 27 % et dans le même temps, la D.S.U. a augmenté de 110 %. L'analyse que l'on peut faire est un échec de politique puisqu'il y a un appauvrissement. On a besoin de plus en plus de la solidarité nationale pour pouvoir boucler le budget. Les choix ne sont pas bons et ne répondent pas aux besoins de la population. Il y a un appauvrissement, pour faire simple.

M. le Maire répond que cela est simpliste et que la démonstration ne tient pas. En fait, il s'agit d'une modification dans la répartition de la D.G.F.. C'est une politique progressiste qui tient compte de la réalité sociologique des territoires et d'une meilleure répartition car aujourd'hui on corrige les effets de répartitions sur les villes ouvrières comme VITRY-LE-FRANCOIS, SAINT-DIZIER et même CHALONS. Cette répartition est faite sur des bases qui ont beaucoup évolué et nous ne pouvons que nous en féliciter parce que nous en sommes bénéficiaires puisque le poids de l'effort est mieux réparti en fonction des capacités contributives. Cette démonstration est même une faute politique dans l'interprétation qui en est faite.

M. DUCHENE fait remarquer que le groupe Vitry-Avenir s'est largement féminisé et il souhaite la bienvenue à la nouvelle collègue Annick BERTRAND. Va-t-on aujourd'hui avoir un débat d'orientation budgétaire différent des années précédentes ? Chaque année, on regarde le passé pour montrer les évolutions. Chaque année vous nous faites une série de graphiques qui montrent concrètement les années précédant 2017. Or, nous avons besoin d'avoir des perspectives sur 2018, 2019 et 2020. 2020 qui arrivera très vite et c'est pourquoi un budget en fait, ne se prépare pas en année N+1 mais sur un nombre d'années un peu plus supérieur. Est-ce qu'on va avoir une discussion différente des autres années ? Chaque année, on se félicite du maintien de la dotation de l'Etat, là vous vous êtes félicité du meilleur calcul de cette dotation de l'Etat qui prend en compte la spécificité de VITRY ; spécificité qui fait que notre ville s'appauvrit. Si notre ville n'était pas en situation de recevoir autant de dotations de solidarité urbaine, nos habitants seraient dans une meilleure posture

qu'aujourd'hui. Les critères sont déterminés par l'Etat, par la puissance publique pour déléguer une partie de nos deniers, des critères établis en fait sur notre richesse. Donc c'est une rengaine chaque année et là je vais vous le redire, si vous reprenez en fait le débat d'orientation budgétaire de l'année dernière, on s'enrichit grâce à notre pauvreté. Est-ce que on va avoir un débat différent des années précédentes ? Non puisque vous présentez à chaque fois cette politique de désendettement comme une très bonne gestion de la ville. Vous n'avez pas tort, c'est une bonne gestion de la ville, le problème en fait est que l'ensemble de la politique d'investissement est transféré à la Communauté de Communes. L'ensemble des plus gros projets aujourd'hui et qui sont les plus chers, notamment le centre aquatique, sont transférés aujourd'hui à la Communauté de Communes. Vous avez montré un graphique qui est un peu à mon sens une manipulation, l'augmentation d'investissement en 2016, qui est largement liée à des reports de crédits. La réalité est que ces travaux ont pris du retard, comme ceux de la médiathèque et du local de la police municipale. On peut quand même se demander si finalement, cette baisse de la dette n'est pas simplement organisée par le transfert de compétences et le transfert de projets d'investissement qui vont être portés au niveau de la Communauté de Communes.

Et puis le dernier point, je vais essayer de le dire pour que cela ne paraisse pas trop ironique. Finalement nous sommes riches, cette commune a une gestion qui fait de nous une ville plutôt riche. La plupart des investissements sont passés à la Communauté de Communes ; alors qu'est-ce qu'on est en droit d'attendre en fait d'une ville riche comme celle de VITRY-LE-FRANÇOIS Monsieur le Maire : une grande baisse de la taxe d'habitation dont on sait que les modifications législatives vont porter le poids sur une partie de plus en plus fine de la population ; une politique un peu plus imaginative d'investissement ; une politique qui ne soit pas simplement des travaux de conciergerie sur l'ensemble en fait de la rénovation des bâtiments.

Une politique plus imaginative que, par exemple, l'appel à projet sur la laïcité, qui m'avait frappé d'ailleurs ; s'il était possible de planter un énième arbre sur la laïcité pour tenter de sensibiliser les gamins à cette question fondamentale de la séparation de l'Etat et des religions, cela serait infiniment intéressant.

M. HARLE souligne qu'il serait peut-être plus simple pour promouvoir le vivre ensemble et développer le lien social entre les quartiers d'agir à l'échelle même de la ville. Arrêtons de mettre les quartiers en opposition.

M. le Maire réplique que l'on ne met personne en opposition. Il y a d'ailleurs des politiques qui visent justement à rétablir la situation entre les quartiers et des lignes de crédits spécifiques qui correspondent à des actions financées par la collectivité dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, avec des critères objectifs. Chaque fois que nous avons l'occasion de le faire, eh bien nous faisons en sorte qu'il puisse y avoir des rencontres. D'ailleurs même si nous ne sommes pas à la Communauté de Communes, Mme DOREMUS pourrait vous donner des exemples et je peux citer des élèves de FRIGNICOURT et de VITRY-LE-FRANÇOIS qui sont partis ensemble ; ainsi, dans le cadre d'actions portant sur l'environnement, nous sommes allés à PARIS avec des élèves de classes différentes, de quartiers différents. Cela se fait au quotidien et ce sont des actions volontaristes. Ce qui se fait autour de la politique de la ville va justement dans cette direction. Alors en ce qui concerne la rengaine, c'est bien évidemment la rengaine de votre commentaire mon cher collègue, mais que diriez-vous si nous étions une ville riche et que nous ayons une politique de redistribution : eh bien vous diriez que nous aurions une pression trop importante sur l'impôt qu'il faudrait baisser. Vous voyez il faut faire attention aux arguments qu'on utilise. Alors aucun transfert à la Communauté de Communes. Il y a simplement des compétences fixées par le législateur, puisque vous avez deux blocs de compétences, les compétences obligatoires et les compétences optionnelles, et nous agissons dans ce cadre. Il n'y a strictement aucun glissement d'équipement de la Ville vers la Communauté de Communes sauf, à ce que cette politique soit partagée et ça n'a strictement aucune influence sur notre politique de l'investissement. La politique de désendettement est efficace puisque si on regarde attentivement les chiffres, on constate qu'on dégage plus d'autofinancement, plus de moyens et si on est sur 7,4 millions d'investissement aujourd'hui, c'est qu'on avait dégagé une trésorerie, un excédent de gestion de 2,3 millions qui nous permet de porter plus d'investissement et de faire un effort, pour donner plus de travail pour les entreprises du

bâtiment, des travaux publics. La Ville investit en matière de voirie, en matière d'équipement, sur son patrimoine, sur sa collégiale et puis elle va terminer la médiathèque avec tout l'aménagement de ses abords ; ce sera un gros investissement qui ressort à 4,5 millions et tout le programme de ce quartier qui sera intégralement mené à bien d'ici la fin de la mandature.

M. BIARD dit que personne ne s'y méprenne, qu'il ne faut pas caricaturer, les mots employés par mon collègue Thibault DUCHENE. Bien évidemment, nous ne sommes pas une ville riche telle qu'on peut le concevoir, avec un potentiel fiscal élevé et un potentiel financier du même ordre. Il est vrai que nous avons un très faible potentiel fiscal, un très faible potentiel financier et c'est bien parce que nous cumulons ces deux handicaps qu'aujourd'hui, nous bénéficions de la DSU. Cela nous met non pas dans une situation de ville riche, mon cher Thibault, mais c'était simplement une image : nous sommes dans une situation budgétaire tout simplement enviable, ni plus, ni moins. Enviable par rapport à certaines collectivités que l'on entend à longueur d'articles et à longueur de déclarations, pleurer sur le désengagement de l'Etat. L'Etat, reconnaissant notre situation aujourd'hui, nous permet effectivement d'être dans une situation enviable. Je rappelle qu'il y a une quinzaine d'années, l'encours de la dette n'était pas celui qu'on a aujourd'hui et il nous plombait pendant presque dix ans. Aujourd'hui si nous avons cette situation enviable, c'est bénite soit la DSU et béni soit celui qui en son temps a pris conscience de ça.

M. le Maire rétorque que la vérité qu'on dit commence par soi-même et on n'est jamais mieux servi par les compliments qu'on peut se faire surtout quand les autres sont avares pour le faire. Ce compliment pourrait être assorti d'une augmentation de 13 % des impôts, qui donnerait une toute autre image de la politique.

M. BIARD ajoute : à quoi ça sert de se désendetter, à quoi ça sert effectivement d'avoir aujourd'hui une DSU qui nous permet d'avoir un budget plutôt détendu contrairement à ce que nous avons connu à une certaine période si ce n'est pas pour en faire profiter la population d'une manière réaliste. Or, on voit bien au fil du temps que cette population n'en profite pas véritablement, le potentiel fiscal ne s'est pas amélioré, le potentiel financier ne s'est pas amélioré, on a des inégalités et on voit bien la limite de l'exercice que je contesterai. Mais nous aurons certainement l'occasion, dans le cadre du budget, d'en débattre un peu plus longuement. Je contesterai l'orientation de l'investissement car généralement on passe à côté des réels besoins et surtout à côté des priorités en matière d'investissement pour se laisser un peu égarer dans des considérations d'investissement qui sont plus du domaine de l'image que du domaine du besoin. On y reviendra, ne croyez pas que vous en avez fini avec moi.

M. le Maire apporte une dernière précision. Il faut être bien informé dans la vie, il faut être bon observateur quand on fait des observations. Quand Monsieur Thibault DUCHENE nous dit que l'on fait glisser les investissements sur l'intercommunalité, c'est totalement faux. Ce sont les compétences mais mieux que ça ce sont des choix. D'ailleurs vous l'aviez commenté dans une précédente délibération. Nous avons affecté 200.000,00 € de Dotation Politique de la Ville (DPV) sur le dévoiement des réseaux ; c'est une part de dotation affectée à la Ville qui va conforter un financement sur une opération de l'intercommunalité. C'est donc la démonstration totalement contraire. Et lorsque nous affecterons 1,5 million peut-être 2 millions de cette DPV, sur le financement de cet équipement, eh bien ça sera une contribution du territoire au financement d'un équipement nécessaire pour le territoire parce que le centre aquatique se trouve dans un quartier vécu à côté des lieux politiques de la ville. Mais il ne faut pas opposer les deux, et au contraire justement ces dotations permettent de donner des financements sur des équipements qui vont concerner tout le territoire.

Mme DOREMUS revient sur le propos concernant la mixité en citant d'autres projets, comme les T.A.P. : 3 écoles, de FRIGNICOURT, Paul Fort, de Rome Saint Charles et Pasteur où les enfants se retrouvent régulièrement sur différentes activités, tous les vendredis après-midi sur un créneau de 2 heures ; nous avons aussi le Conseil Municipal des enfants qui réunit des enfants de toutes les écoles vitryates. Ils ont notamment des projets sur l'environnement, ils ont aussi travaillé sur un clip vidéo sur les droits des enfants. On a aussi

le devoir de mémoire au cours duquel les enfants se retrouvent à peu près une fois par trimestre, pour voir un petit film ensemble ; les sorties voient ce sont deux classes différentes qui partent. Ceci aussi dans le but de faire des économies. Quant à la laïcité, je voudrais répondre à M. DUCHENE, qui disait qu'en gros ce n'était pas grand-chose. Je suis étonnée de ce propos car c'est quand même par les enfants que l'on peut faire passer des messages et cela fait partie du programme scolaire. D'ailleurs à SAINT-OUEN DOMPROT cet après-midi, les enfants m'ont parlé de cet arbre de la laïcité. Lorsqu'il y a cette plantation, d'abord les enseignants en parlent bien-sûr en amont, mais ils font aussi tout un tas d'actions, comme des expositions, par exemple. Et la semaine dernière, vous en parliez tout à l'heure, lors de la journée à PARIS, des enfants de Paul Fort, spontanément, se sont mis à chanter la Marseillaise dans les rues de PARIS et tout le monde était étonné. Eh bien voilà, c'est aussi ça de parler de la laïcité à des enfants.

M. le Maire ajoute que c'est un débat qui ne donne pas lieu à vote. Il remercie ceux qui l'ont animé.

M. le Maire salue l'arrivée de Mme BERTRAND, qui a été installée en début de séance, et lui souhaite la bienvenue. Il souligne la bonne ambiance de cette assemblée. Il l'informe qu'elle sera installée dans une commission lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous souhaitons que vous puissiez trouver au sein de l'assemblée l'écoute de la part du Maire, de ses adjoints, de l'équipe municipale, des services et que vous soyez à l'aise pour participer aux politiques publiques qui sont mises en œuvre dans l'intérêt de nos compatriotes pour participer et contribuer au développement de votre ville, de notre ville qui aujourd'hui change et change en mieux. Vous avez donc ici toute votre place au sein de l'instance municipale. Soyez donc, à nouveau, la bienvenue, et je vous le dis avec beaucoup de sympathie et de courtoisie.

Mme BERTRAND remercie M. le Maire.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE ET DEBAT des orientations budgétaires qui prévalent dans l'élaboration par le Maire du projet de Budget Primitif de l'exercice à venir.

Demande de subventions à l'Etat et propositions d'affectation

➤ Par 25 avis favorables, 2 avis contraire (MM. BIARD, HARLE) et 6 abstentions (Mme BERTRAND, M. DUCHENE, Mmes ALIPS, POINCEAUX, RIGAL, M. BENETON (pouvoir)) :

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE pour l'année 2017, le bénéfice de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et des autres partenaires potentiels pour le financement des programmes énoncés aux taux les plus élevés possibles ;

ENGAGE notre collectivité à réaliser ces opérations ;

ARRETE les plans de financement suivants :

- Aménagement de deux parkings (Pôle gare et école de musique) :

Coût estimé : 224.056,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (40 %) : 89.622,00 €

Fonds propres (60 %) : 134.434,00 €

- Aménagement de voies douces, Faubourg de Saint-Dizier vers MAROLLES :

Coût : 58.330,00 € H.T.

financé par :

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (F.S.I.L.) (50 %) :
29.165,00 €

Conseil Départemental de la Marne (20 %) : 11.666,00 €

Fonds propres (30 %) : 17.499,00 €

- Aménagement de l'espace Mendès-France :

Coût estimé : 179 200,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (40 %) : 71.680,00 €

Fonds propres (60 %) : 107.520,00 €

- Aménagement du carrefour Hôtel de Ville/Carnot/Arquebuse :

Coût estimé de l'opération : 665.000,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (40 %) : 266.000,00 €

Fonds propres (60 %) : 399.000,00 €

- Aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville :

Coût estimé : 125.150,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (40 %) : 50.060,00 €

Fonds propres (60 %) : 75.190,00 €

- Remplacement des menuiseries extérieures au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville :

Coût estimé : 124.670,00 € H.T.

financé par :

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (50 %) : 62.335,00 €

Fonds propres (50 %) : 62.335,00 €

SOLLICITE des subventions de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local, et du Département de la Marne, au taux le plus élevé possible, pour les opérations où le cumul des subventions est possible avec la D.E.T.R..

Attribution de subventions

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'équipement de 3.000,00 € à l'association «AU FIL DES CHEMINS» ;

ATTRIBUE une avance sur subvention d'un montant de 1.750,00 € au MOTOBALL CLUB VITRYAT ;

DECIDE de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 4.750,00 € au compte 520 6574 A000 qui sera repris au budget primitif 2017.

Ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2017

➤ Par 25 avis favorables et 8 avis contraires : Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE, Mme ALIPS, M. HARLE, Mmes POINCEAUX, RIGAL, M. BENETON (pouvoir) :

Le Conseil Municipal,

PROCEDE par anticipation au vote du Budget Primitif 2017, à l'ouverture des crédits aux chapitres suivants :

En dépenses d'investissement pour :

850.000,00 €

▪ Chapitre 21 «Immobilisations Corporelles»	600.000,00 €
▪ Chapitre 23 «Immobilisations en Cours»	250.000,00 €
<u>En recettes d'investissement pour :</u>	<u>850.000,00 €</u>
▪ Chapitre 13 «Subventions d'Investissement»	345.800,00 €
▪ Chapitre 10 «Dotations Fonds Divers et Réserves»	504.200,00 €

DIT que ces inscriptions budgétaires seront reprises intégralement lors du vote du Budget Primitif 2017.

Incorporation d'une partie de la rue des Mariniers au Bas-Village dans le domaine public communal à VITRY-LE-FRANÇOIS

M. BIARD demande si on n'envisage plus le prolongement de la voirie, car il rappelle que si on a bloqué le dossier en 1977, c'est parce qu'on imaginait à l'époque qu'on pourrait un jour, prolonger cette voirie et la faire déboucher sur la rue du Pont-Levis. Aujourd'hui on a renoncé et il faudrait donc, par l'occasion, lever toute servitude pour l'avenir et dire une fois pour toutes qu'il n'y a que cette partie de voirie qui se termine en quasi cul de sac. Et la sente qui est en bout de cette voirie, est-elle privée ou publique ? Jusqu'à aujourd'hui, elle est privée. Levons notre servitude initiale qui consistait effectivement en un retrait des propriétés riveraines pour réaliser la voirie.

M. le Maire émet une petite réserve sur cette suggestion, car il y a des réseaux, en particulier, un réseau de chaleur qui passe sous la sente concernée. Par une précédente délibération, nous avons acquis cette sente.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

ADOpte le principe de reprise gratuite et d'incorporation de la voie (tronçon n°1) desservant les parcelles cadastrées section BD 16 à 18 et 45 à 47 dans le domaine public communal, dont les surfaces seront à confirmer par le géomètre, dans les conditions énoncées ;

MET A JOUR, en conséquence, la liste des voies communales ;

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir, qui seront passés en l'étude de Maître GUERDER, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

DIT que les dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Cession d'un terrain 10 ruelle du Bac à VITRY-LE-FRANÇOIS : Délibération annulée car le futur acheteur s'est rétracté.

Adhésion au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - Calendrier

M. MOUTON rappelle que le 24 novembre 2016, le conseil municipal a adopté le nouveau régime indemnitaire en vigueur, dont la généralisation devait intervenir le 1^{er} janvier 2017. Mais un nouveau calendrier d'adhésion a été adopté par l'Etat pour les corps non encore éligibles. Ce calendrier s'impose à la fonction publique territoriale pour les cadres d'emploi correspondants. On ne peut donc mettre en place le R.I.F.S.E.E.P. que lorsque les textes sont parus. Le nouveau calendrier, élaboré par l'Etat est prévisionnel et sera sûrement modifié en cours de route. Il faut également rappeler que le R.I.F.S.E.E.P., c'est un nouveau régime indemnitaire qui consiste à mettre à peu près l'ensemble des fonctionnaires d'une même catégorie sur le même pied d'égalité. On a travaillé avec les représentants du personnel et le R.I.F.S.E.E.P. présenté par la Ville et la Communauté de Communes a été adopté à l'unanimité. On a mis en place une clause de sauvegarde, c'est-à-dire qu'on ne touche pas au régime indemnitaire pour ceux qui avaient une indemnité plus favorable que le nouveau régime. Simplement on a profité également de ce R.I.F.S.E.E.P. pour supprimer les

deux jours de catégorie C pour les nouveaux embauchés à partir du 1^{er} janvier, et on a généralisé la modulation des rémunérations accessoires en fonction de l'absentéisme pour l'ensemble du personnel.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

ETEND l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise dans les conditions de la précédente délibération aux agents relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise et des adjoints du patrimoine ;

MODIFIE la délibération n°83 en date du 24 novembre 2016 relative au R.I.F.S.E.E.P. en conséquence ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 et aux budgets suivants.

Création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial

➤ Par 32 avis favorables et 1 abstention (M. BIARD) :

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial ;

MODIFIE et APPROUVE en conséquence le tableau des effectifs ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cet emploi ;

DIT que les crédits nécessaires à ce recrutement seront inscrits au budget 2017 et aux budgets suivants.

Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS vers le Communauté de Communes du Pays de REVIGNY

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la durée de la mise à disposition au service de la Communauté de Communes du Pays de REVIGNY de Monsieur Christian VACON, agent de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS - assistant d'enseignement artistique principal de 2^o classe, à raison de 17,50 % d'un temps complet de 20h00 par semaine - soit 3 heures 30 - , pour une période allant du 5 septembre 2016 au 8 juillet 2017 ;

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS vers le Communauté de Communes du Pays de REVIGNY;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire ;

DIT que les crédits correspondants à cette mise à disposition sont inscrits au budget 2017 et suivants.

Biens et équipements mis à disposition de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle - Convention - Renouvellement

M. BIARD pense qu'on devrait reprendre l'intitulé de la délibération parce que cette notion de mise à disposition peut porter à confusion par rapport à une autre forme de mise à disposition qui ne s'applique pas en l'occurrence. Je dis ça parce qu'on aurait pu intituler tout simplement la délibération : « *renouvellement de la convention d'utilisation par l'E.P.C.C. des biens et équipements municipaux* », c'était clair. Aujourd'hui, il y a quelques éléments dans cette convention qui m'ont surpris. Je n'avais pas pris soin de la lire totalement précédemment et là je l'ai lu en totalité et il y a un paragraphe où notamment il est dit : « *l'E.P.C.C. ne peut utiliser les bâtiments et le matériel à d'autres fins que son objet et son activité et ne les déléguer ou les prêter, les louer sans autorisation expresse de la Ville* ». C'est le minimum mais je ne vois pas comment on pourrait louer un bien qui ne nous appartient pas et qui n'est pas mis à disposition suivant les formes réglementaires. Ce sont des biens communaux. Nous en acquittons l'intégralité des charges. Et là, quelqu'un, une association, un E.P.C.C. auquel nous les avons mis gracieusement à disposition pour son

utilisation, va louer à un tiers et encaisser de l'argent sur un bien communal. Jusqu'à preuve du contraire, seule la collectivité peut louer quelque chose qui lui appartient avec un tarif que nous aurions délibéré. Ça me paraît surprenant à défaut d'être choquant.

M. le Maire précise que cela fait allusion à des situations, comme *Les Fuseaux* à Saint-Dizier par exemple, où on peut prévoir des prestations. Les bâtiments peuvent notamment être le cadre d'un spectacle organisé par des tourneurs, et il y aurait mise à disposition de la salle contre rémunération, car il y a des prestations de techniciens de l'E.P.C.C..

M. BIARD demande qui définit le montant de la location.

M. le Maire précise que demain vous pouvez très bien avoir des prestations de théâtre organisées par des compagnies à leurs risques et périls. Cela se voit déjà à la salle du manège. Ce n'est pas la Ville qui organise ; la Ville elle met à disposition de tourneurs. Cela ne s'est pas encore produit pour l'E.P.C.C. mais cela pourrait advenir et c'est justement pour cela qu'on a introduit cette disposition. Par exemple, ce pourrait être une compagnie de théâtre rencontrant un certain succès en province, mais pour laquelle la salle du manège, serait trop vaste et qui se tournerait alors vers l'E.P.C.C.. L'équipement serait mis à disposition et la programmation serait faite aux risques et périls du tourneur qui fait le spectacle. Evidemment il y a un coût de mise à disposition, comme les prestations fournies...

M. BIARD dit que la confusion est quand même entretenue par la rédaction parce que ceci vient tout de suite après le fait que des associations locales ou autres pourraient, effectivement, avec l'accord de la Ville, bénéficier de cette salle.

Mme REOLON précise que c'est le Conseil d'Administration de l'E.P.C.C. qui définit une tarification parce que l'établissement peut être amené, aussi, à mettre à disposition un technicien. Donc de ce fait, il y a des tarifs qui sont établis au sein du Conseil d'Administration. Dans la location, tout est déterminé : technicien, entretien de la salle, sonorisation, matériel, etc.

Mme BARTOLOMEO renchérit en indiquant que par le mot location, il faut entendre plus location de services que de locaux. C'est plus une prestation de services qu'une prestation matérielle.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de biens et équipements à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) Bords 2 scènes de VITRY-LE-FRANÇOIS ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et ses éventuels avenants.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) - Rémunération des intervenants

M. BIARD s'étonne d'apprendre que l'accompagnement à la scolarité n'était pas du scolaire. Pourtant, quand on reprend le C.L.A.S., c'est ce que ça veut dire, et les objectifs sont bien dans le domaine du scolaire, à côté de l'école. C'est apporter un appui à des enfants qui n'ont pas toujours chez eux, dans leur milieu, dans leur environnement, les moyens ou les ressources nécessaires pour s'en sortir. C'est bien ça le C.L.A.S. ou détrompez-moi. On est bien dans le scolaire.

M. MOUTON répond qu'il se positionne en qualité de gestionnaire, c'est tout. Si c'était du scolaire, la délibération n'aurait pas lieu à la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS mais à la Communauté de Communes puisque la compétence a été transférée. Donc ce que je veux vous dire c'est que le C.L.A.S. qui est mis en place, c'est un peu l'école de la réussite. Ce n'est pas pour encadrer les enfants comme on le fait à l'Education Nationale puisqu'il n'y a

aucun enseignant qui intervient. Ce n'est pas du soutien scolaire mais c'est simplement pour faciliter la réussite scolaire des enfants en leur donnant un petit peu d'ambition, en essayant d'organiser le travail, en apportant de la méthode. C'est un dispositif *politique de la ville* et qui a pour vocation d'essayer d'améliorer la réussite scolaire dans certains quartiers.

M. BIARD demande pourquoi cet aspect-là de la politique de la ville ne pourrait pas être intercommunal. Il y a de nombreux dossiers qui concernent majoritairement, j'allais dire, essentiellement la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et qui sont portés par l'intercommunalité, qui en son temps et en fonction des projets délègue à la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS. Le P.R.U., par exemple, n'est-il pas communautaire ?

M. HARLE déplore simplement qu'une fois de plus on parle de quartiers prioritaires ; pourquoi ne fait-on pas cette action pour toutes les écoles ?

M. MOUTON précise que c'est l'Etat qui a défini ce qui est quartier prioritaire et ce qui n'est pas quartier prioritaire. Et la politique de la ville ne touche que les quartiers prioritaires. Ensuite on n'a pas limité les interventions aux quartiers prioritaires puisque le dispositif fonctionne dans le quartier de la Haute-Borne. La Haute-Borne n'est pas identifié comme un quartier prioritaire parce qu'il est inférieur aux normes minimales pour être reconnu quartier prioritaire. Aujourd'hui, le financement de l'action est un tiers C.A.F., un tiers politique de la ville et un tiers ville. Au global, c'est environ 70.000,00 € pour toute l'année scolaire à venir.

M. HARLE précise que le fait de parler de quartiers prioritaires conduit à ce que certaines personnes se sentent délaissées parce qu'on ne parle pas de leur quartier. C'est simplement ce que je veux dire.

M. le Maire comprend mais souligne que ce langage est celui de la technocratie, de la technostructure. Et puis certains, quand ils voient «quartier», ils ont les cheveux qui se dressent sur la tête.

M. DUCHENE veut simplement remercier Thierry MOUTON et le directeur du service politique de la ville puisque nous avons étudié ces sujets en commission et qu'on a eu un échange d'environ une demi-heure sur l'ensemble en fait des facettes du C.L.A.S.. Cela a permis d'approfondir des sujets, d'exprimer quelques désaccords mais qui resteront dans le cadre de la commission ; c'est pour ça que je ne prendrais pas la parole sur ce sujet en tous cas sur ces désaccords maintenant. Je voudrais les remercier car il y a eu une vraie réflexion en commission sur cette question-là. On a vraiment pu aller jusqu'au fond des dossiers, c'est-à-dire qui étaient les intervenants, comment ils étaient recrutés et ça a permis de répondre à des questions que j'avais posées au précédent Conseil Municipal ; donc je voulais simplement les remercier et je voterai évidemment favorablement.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

FIXE la rémunération des intervenants du C.L.A.S., selon les conditions citées dans la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.



LE MAIRE,

Jean-Pierre BOUQUET